



PREAVIS 2024/01

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE

et

RAPPORT SUR LES COMPTES 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 1^{er} janvier 2022) du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 89 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité a l'honneur de vous présenter ci-après son rapport annuel sur la gestion des comptes et des biens communaux pour l'année 2023 ainsi que le rapport sur les comptes 2023 et le soumet à votre approbation.

Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle courant mai 2024, conformément aux directives du 4 décembre 2017 édictées par l'Etat de Vaud.

Ce rapport est accompagné des comptes donnant à chacune et à chacun un aperçu des finances communales.

Pour cet exercice 2023, le total des charges se monte à CHF 2'865'139.28 et le total des revenus à CHF 2'913'314.06.

Un excédent de revenus de CHF 48'174.78, après amortissements, attributions et reprises sur différents fonds de réserve, laisse une marge d'autofinancement de CHF 101'406.90.

La population au 31.12.2023 s'élevait à 642 habitants.

Une stabilité est maintenant atteinte, mais de nombreux mouvements de départ au premier semestre 2024 replace le nombre d'habitants à 623 à mi-mai. Cependant la suppression de la zone réservée favorisera une augmentation de la population dans les prochaines années, sans toutefois être excessif.

Mouvements de population

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Arrivées	42	51	54	49	78	107	60	80	58	66	52
Départs	34	43	32	46	33	35	44	76	53	54	61
Naissances	4	3	4	4	6	9	9	4	15	10	9
Décès	4	3	5	4	2	4	4	1	6	7	3
Naturalisations	1	1		1	1	2	5	0	0	1	7
Changement de nom	5	3	5	4	3	6	1	2	0	3	2
Suisses	389	392	405	411	454	522	548	558	551	539	546
Etrangers	43	49	57	56	61	73	66	66	80	93	96
Total	432	441	462	467	515	595	614	624	631	632	642



Le Conseil général s'est réuni à 4 reprises, le 22 mars, le 22 juin, le 12 octobre et le 8 décembre 2023, sous la présidence de Yann Perret.

Comptes de fonctionnement

1. ADMINISTRATION GENERALE :

101. MUNICIPALITE :

La Municipalité s'est réunie à 40 reprises en 2023.

7 préavis municipaux ont été présentés au Conseil général :

- 2023-01 Révision du plan d'affectation communal, accepté le 22 mars 2023
- 2023-02 Demande de crédit de CHF 40'720.00 pour le remplacement du système d'éclairage public, acceptée le 22 mars 2023
- 2023-03 Demande de crédit de CHF 111'000.00 - pose d'un collecteur d'eau claire pour l'évacuation des eaux de ruissellement à Bressonnaz-Dessous, acceptée le 22 mars 2023
- 2023-04 Rapport de gestion de la Municipalité et sur les comptes 2022, acceptés le 22 juin 2023.
- 2023-05 Demande de crédit de CHF 542'000.00 pour la réfection de chemins agricoles - Etape 1 AF, acceptée le 22 juin 2023
- 2023-06 Arrêté d'imposition 2024, accepté le 12 octobre 2023
- 2023-07 Budget 2024, accepté le 8 décembre 2023

111. ADMINISTRATION :

PERSONNEL :

L'année 2023, marquera le départ à la retraite de notre Secrétaire municipale, Mme Nicole Matti, le 30 novembre, après 32 ans de service et de l'entrée en fonction, le 1^{er} septembre, de notre nouvelle Secrétaire municipale, Mme Isabelle Caille.

Un arrêt maladie de la Secrétaire municipale pendant la période estivale a demandé un remplacement provisoire, par notre Secrétaire du Contrôle des habitants, pour assurer une continuité du fonctionnement du Greffe. Un grand merci à Caroline Dutoit.

111.301.00 Traitements : 3 mois avec deux Secrétaires municipales et paiement des heures supplémentaires pour le remplacement de la Secrétaire municipale, en arrêt maladie.

111.436.01 Remboursement du salaire arrêt maladie de la Secrétaire municipale.



RECEPTIONS ET MANIFESTATIONS :

Pour l'édition 2023, la fête nationale du 1^{er} août était de retour sur le terrain de la grande salle. En raison des restrictions dues à la sécheresse, la Municipalité s'était prononcée pour une manifestation sans son feu traditionnel. Comme à l'accoutumée, la Commune a invité la population à un repas et au verre de l'amitié.

Pour la journée des aînés, se déroulant maintenant une année sur deux extra-muros, une visite du musée Chaplin et suivit d'un repas à la « Ferme 1806 », de la famille Mathieu Balsiger à St-Légier-La Chiésaz, a fait que la sortie 2023 a été un excellent millésime.

La Municipalité a accordé des droits de manifestations à notre très active jeunesse pour leurs divers événements, ainsi que pour le marché biannuel automnal des Rôtis de l'étang, sans oublier la course des Vestiges du Trial de Moudon et la courses des Taleines.

La Municipalité a également mis à disposition les locaux de l'ancien collège à l'Associations Vulliens Event, pour la création d'un café participatif, le QG, dans l'attente de la future nouvelle affectation de ces locaux.

La Municipalité remercie toutes ces sociétés qui font vivre notre village.

150 - 170. AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS ET SPORTS :

150.365.03	dont CHF 3'160 au fond culturel des communes du Jorat (CHF 5.-/hab)
170.365.03	CH 1'896 fond sportif des communes du Jorat (CHF 3.-/hab).

2. FINANCES :

210. IMPÔTS :

Taux d'imposition 2024 à 74.

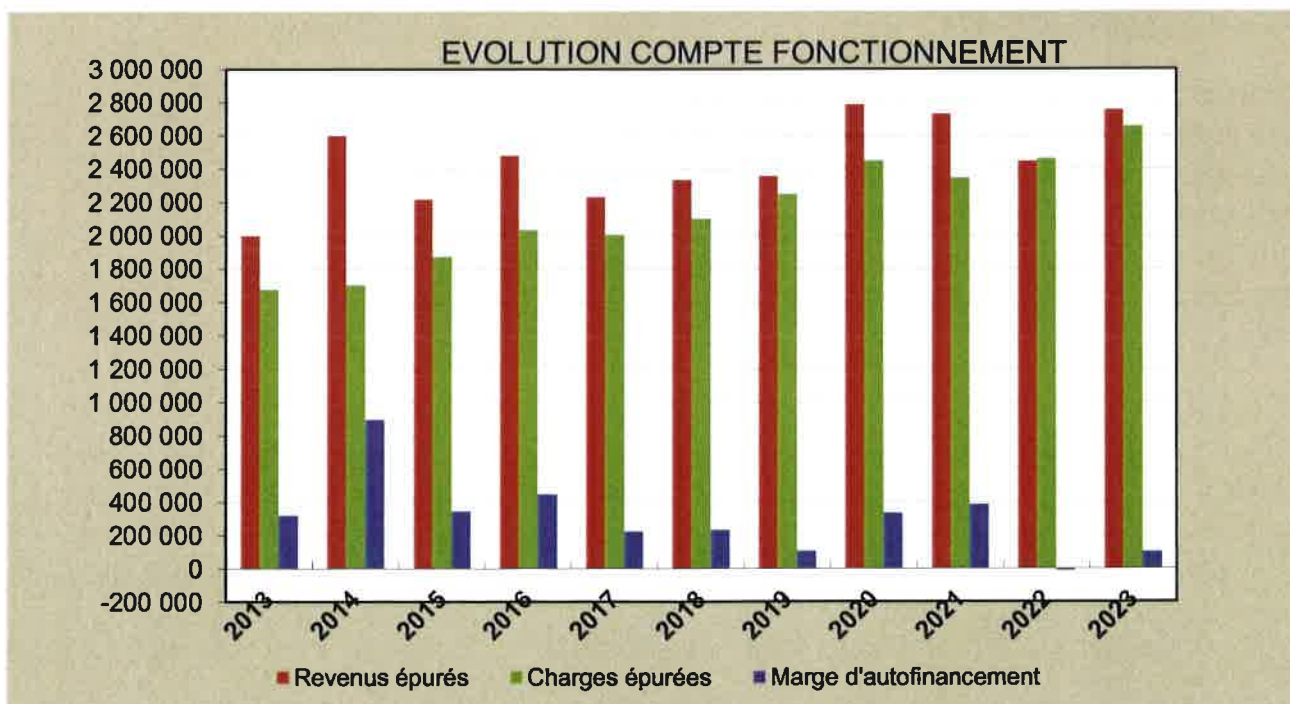
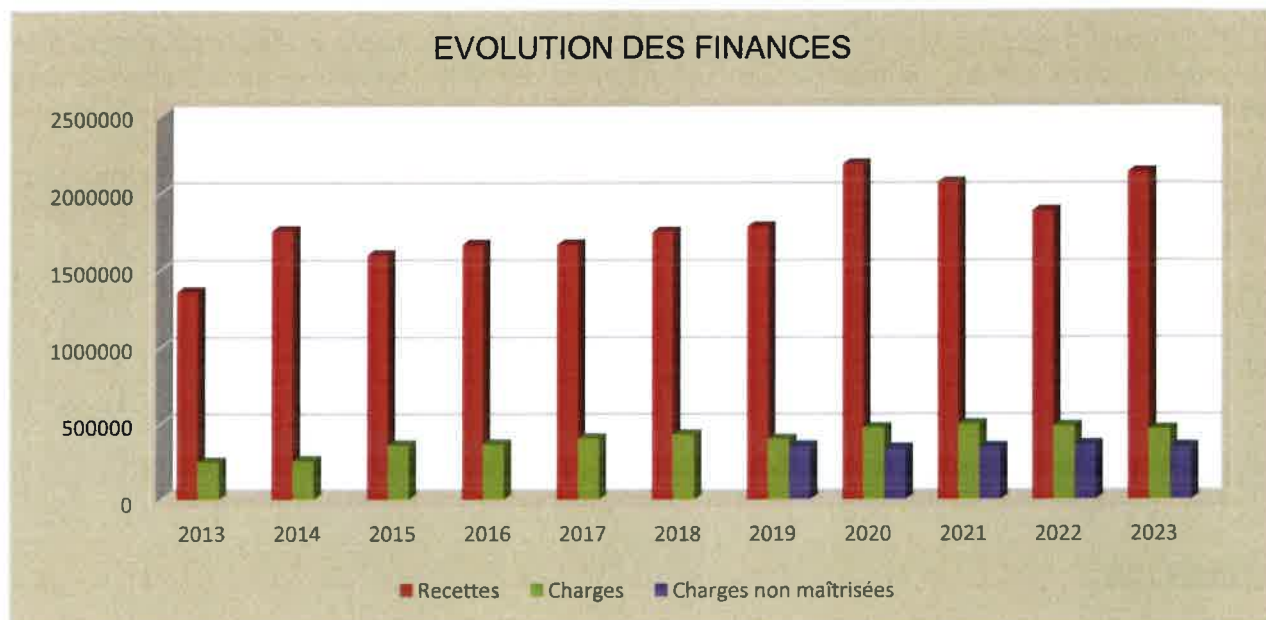
210.400.01	Reprise économique, après effet COVID
210.404.00	Plus de droits de mutation
210.405.00	Moins de succession et donations
210.422.01	Intérêts de retard et compensatoires personnes physiques
210.441.01	Impôts conjoncturels, le 50 % est affecté sur la facture sociale
210.441.02	Impôt conjoncturel, le 30 % est affecté sur la facture sociale



220. SERVICE FINANCIER :

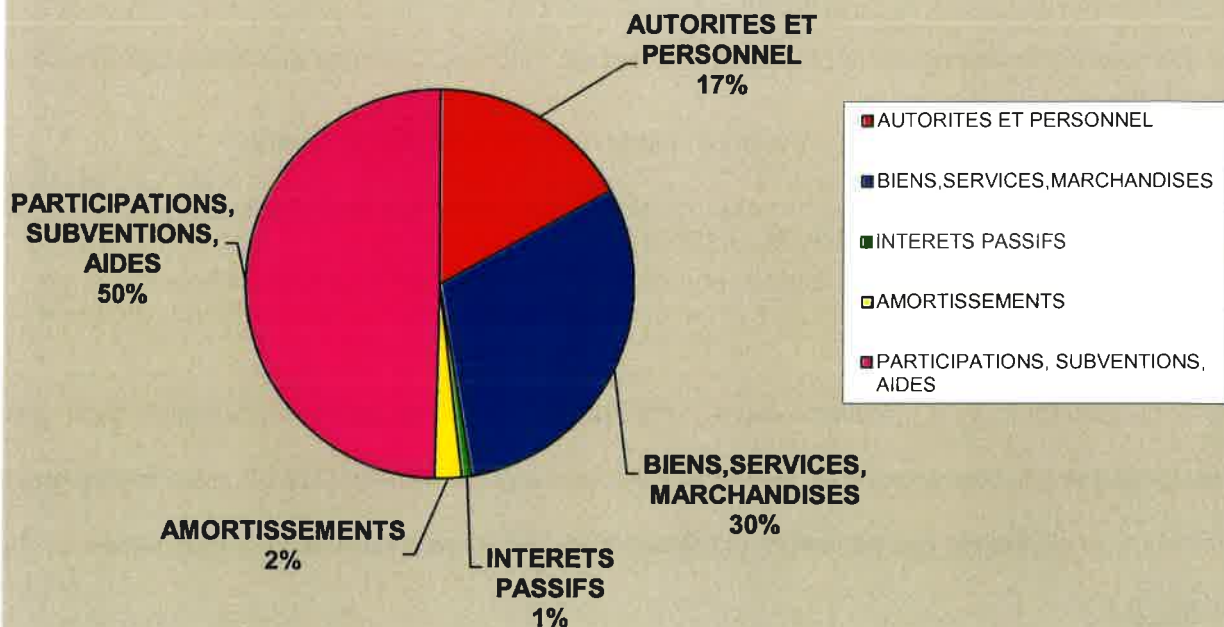
Un retour important de péréquation de 2022 a permis d'équilibrer les comptes 2023, sans devoir prendre dans les fonds de réserve pour certain préavis.

220.352.00	Diminution de la participation à la péréquation
220.390.09	Répartition 2022 des dépenses thématiques selon budget
220.452.00	Retour de péréquation importante

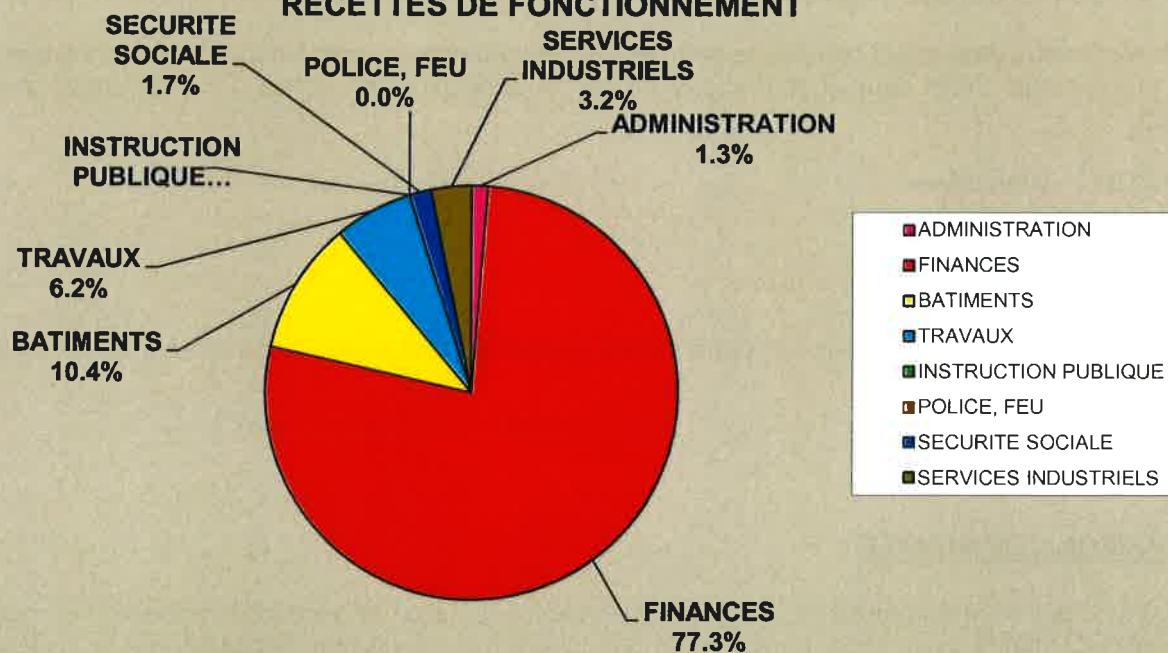




STRUCTURE CHARGES FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT





3. DOMAINES ET BATIMENTS :

320. FORÊTS :

Des attaques de bostryches et la baisse du prix du bois font que le compte des forêts peine toujours à s'équilibrer.

De fortes subventions cantonales permettent quand même d'améliorer le revenu.

320.435.01 Vente de bois plus bas que budgété, il semblerait que les acheteurs traditionnels aient fait de grandes réserves en 2022

320.451.08 Subventions pour gestion et protection des forêts de la part du Canton

351. GRANDE-SALLE

Le prix du gaz, toujours à un niveau élevé, contribue fortement aux coûts d'exploitation de la grande salle.

Le prolongement du couvert nord de la grande salle, voté lors du préavis 2022/09, a été réalisé en 2023

351.314.01 Entretien des bâtiments et prolongement du couvert nord de la grande salle

352. ECOLE :

Les classes sont définitivement fermées depuis juillet 2022 et la conciergerie supprimée.

Un projet de reconversion des locaux laissés vides par l'école est toujours à l'étude.

La reconversion en garderie, en association avec l'APERO, est définitivement abandonnée, en raison des normes et exigences trop élevées de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Ce bâtiment étant également chauffé au gaz, les frais de chauffage suivent la même tendance que ceux de la grande salle. Mais ceux-ci sont quand même en diminution, en raison de la suppression des 2 classes.

352.312.00 Chauffage

355. DEPOT COMMUNAL :

Les locations permettent de faire un bénéfice sur ce bâtiment et aucun entretien n'a été effectué en 2023.

355.427.00 Locations

356. MAISON COMMUNALE :

En 2023, le bâtiment communal a été entièrement libéré du droit de regard du service du logement. L'obligation d'alimenter un fond de régulation des loyers n'est donc plus nécessaire et le solde, suite aux derniers travaux, a pu être reversé sur le compte du bâtiment. La Municipalité a maintenant libre choix de ses futurs locataires.

356.480.09 Suppression du fond de réserve locative



4. TRAVAUX :

420. SERVICE DE L'URBANISME :

Suite à l'acceptation de la révision du plan d'affectation communal (PACom), et les levées d'oppositions de celui-ci par le Conseil Général, la Municipalité a pu transmettre le dossier du PACom au Canton. Son approbation n'interviendra qu'en 2024, si l'opposition restante peut être levée. La zone réservée restera en vigueur jusqu'à l'approbation définitive du PACom, ou la levée de l'effet suspensif par le Tribunal Cantonal.

430. ROUTES :

L'éclairage public a été entièrement renouvelé, par la société Novaccess. L'ensemble des points lumineux est maintenant équipé de modules LED et le réglage de l'intensité est possible en temps réel. Pour des raisons de coûts, dans hameaux de Seppey et Bressonnaz, l'intensité des points lumineux est définie de manière fixe à 80%. Pour la Route du Village (traversée) : l'intensité est de 50% jusqu'à 23h00, de 30% de 23h00 à 5h30 et de 50% dès 5h30. Pour les Zones résidentielles (le reste du village) : l'intensité est de 50% jusqu'à 00h00, de 10% de 00h00 à 5h00 et de 50% dès 5h00. Concernant les arrêts de bus de Praz-Botsard, pour des raisons de sécurité, l'intensité lumineuse est maintenue à 80% jusqu'à 23h, 40% de 23h à 5h30 et 80% dès 5h30.

Suite à l'acceptation du préavis 2023/03 : Pose d'un collecteur d'eau claire pour l'évacuation des eaux de ruissellement à Bressonnaz-dessous, les travaux ont été réalisés.

Concernant les améliorations foncières (AF), suite au préavis 2023/05 - Demande de crédit de CHF 542'000.00 pour la réfection de chemins agricoles - Etape 1 AF, les travaux ont commencé et se termineront en 2024.

430.314.00 Entretien des routes

450. ORDURES MENAGERES ET DECHETS :

La commune a collecté 12'210 kg de déchets inertes, 410 kg de capsules à café, 1'558 kilos de PET, 12'620 kg de ferraille, 31'700 kg de papier, 510 kg de déchets spéciaux, 16'950 kg de verre, 57'520 kg de déchets encombrants et 41'100 kg de déchets ménagers.

L'autofinancement est réussi avec une très légère attribution au fond de réserve. L'augmentation des taxes début 2024 devrait permettre de mieux alimenter le fond de réserve, en prévision du changement de la benne compactante et de l'aménagement de la déchetterie 2.0, sur le site du battoir.

450.318.02 Alimentation fond de réserve



Rapport de gestion de la Municipalité et rapport sur les comptes 2023

		2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Ordures ménagères	Kg/hab	41.10	53.50	52.52	58.27	71.88	59.93	72.70
Déchets encombrants	Kg/hab	89.04	89.08	78.22	88.21	65.15	69.62	81.10
Papier, carton	Kg/hab	49.07	52.21	64.34	63.30	50.08	50.08	66.01
Métaux	Kg/hab	19.53	18.49	24.18	17.48	14.80	15.05	23.30
Verre	Kg/hab	26.23	53.67	42.97	56.68	48.87	50.63	60.19
Couverture des charges par recettes	%	101.84	94.47	113.73	102.1	106.99	96.61	95.32

460. EGOUTS ET EPURATION :

Un crédit de 79 millions a été accordé pour la nouvelle station d'épuration (STEP) régionale à Lucens EMB, pour 28 communes vaudoises et fribourgeoises.

De plus, 19 millions ont été également attribués pour les raccordements intercommunaux.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES :

510, 520. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PREGYMNASIAL :

	Année civile						
	01.10.2023	30.10.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
510.352.02	68 él./prim.	66 él./prim.	68	63	55	53	43
520.352.02	12 él./VG	12 él./VG	14	9	9	7	10
520.352.02	8 él./VP	8 él./VP	9	8	9	8	6
dérogation	0					3	2
Total élèves	88	86	91	80	73	71	61

640. SERVICE DES INHUMATIONS :

640.318.00 constats de décès

660. PROTECTION CIVILE :

Notre commune disposait d'une couverture à 74 % de places protégées sur son territoire. 18 nouvelles places ont été réservées dans le nouveau collège Gustave Roud à Carrouge, ce qui porte le taux de couverture à 76 %. Pour ce rachat, un montant de CHF 16'747.65 a été prélevé du compte communal des contributions pour dispenses de construction de places protégées.

Le solde de ce compte a été reversé à la PC du Canton. Celui-ci reprend le financement des places de protection civile.



7. SECURITE SOCIALE :

710. SERVICE SOCIAL

Le réseau d'accueil de la petite enfance de la région d'Oron (APERO) est en constante augmentation, que ce soit au niveau des places d'accueil et de la masse salariale.

Cette augmentation est le résultat de la croissance démographique de la région et de la forte demande de garde des enfants. Le coût en 2023 pour le réseau APERO s'élève à CHF 230.- par habitants.

710.365.05 CHF 161'160.- participation à APERO et à la fondation FAJE

8. SERVICES INDUSTRIELS :

810. SERVICE DES EAUX :

Dans le cadre des travaux de réfection de la route cantonale à Bressonnaz, la Municipalité a profité du chantier pour remplacer la conduite principale traversant la route de Moudon. La creuse a été prise en charge par le Canton.

Une des 2 pompes de la source du Crottet a été changée.

Comme en 2022, en raison de la canicule, l'eau de la source de la Tuayre qui avait été déviée, a été en partie réintroduite dans le circuit de distribution de mi-juillet jusqu'en octobre.

Plusieurs fuites dans le réseau d'eau expliquent aussi les charges supérieures au budget.

810.314.00 Entretien du réseau

810.318.05 frais d'analyses d'eau

810.480.09 prélèvement sur fonds de réserve compte 2810.02

Années	m ³ -pompés par-année.....par-jours		m ³ -vendus à-Vulliens	m ³ /habitant- raccordé par-années	Litres/jour- habitant- raccordés
2011	66321	181 701	27534	67.320	184 439
2012	77385	212 014	25586	62.711	171 810
2013	74247	203 416	25173	60.367	165 389
2014	104724	286 915	27829	65.326	178 976
2015	91142	249 704	28050	62.892	172 308
2016	107518	294 570	27128	60.554	165 900
2017	89213	244 419	29064	58.597	160 539
2018	96447	264 238	29064	58.597	160 539
2019	75404	206 586	35028	59.169	162 107
2020	54499	149 312	34393	57.131	156 524
2021	63500	173 972	35430	57.237	156 814
2022	68445	187 520	37906	59.788	163 802



COMPTES D'INVESTISSEMENT

352. ECOLE : Amortissement annuel, travaux de 1998, durée 30 ans, CHF 32'300.
355. DEPOT COMMUNAL : Amorti en totalité 2023
430. ROUTES : Amortissement annuel selon budget, CHF 10'000.
460. EPURATION : Amortissement annuel selon budget, CHF 14'200.
810. SERVICE DES EAUX : Amortissement annuel selon budget, CHF 1'000.

COMPTES DU BILAN

12. Placements :

Estimations totales des immeubles du patrimoine financier CHF 2'550'000

14. Investissements :

Estimations totales des immeubles du patrimoine financier CHF 746'400

22. Dettes à moyen et long terme :

Le total des emprunts au 31.12.2023 est de CHF 2'556'500 contre CHF 2'698'500 en 2022, soit une diminution de CHF 142'000.

Le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 est fixé à CHF 7'000'000.

Le plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026 est fixé à CHF 3'500'000.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

- Vu le préavis 2024/01 sur la gestion et les comptes 2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accepter le rapport de gestion sur les comptes 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité.
- D'adopter les comptes 2023 tels que présentés et d'en donner décharge au Boursier.

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Hähnli

Isabelle Caille



Adopté par la Municipalité en séance du 27 mai 2024

Annexes : Comptes de fonctionnement, d'investissement et bilan 2023